

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

Urgences

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 30 octobre 2017 pris pour application du décret n° 2012-1138 du 9 octobre 2012 modifié et relatif à la nomination du président et des personnalités qualifiées, au titre du Conseil national de l'urgence hospitalière

NOR : SSAH1730783A

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2012-1138 du 9 octobre 2012 modifié relatif au Conseil national de l'urgence hospitalière;

Vu le décret n° 2017-1515 du 30 octobre 2017 portant renouvellement du Conseil national de l'urgence hospitalière et modifiant sa composition et ses missions;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2017 pris pour application du décret n° 2012-1138 du 9 octobre 2012 modifié et fixant la composition du Conseil national de l'urgence hospitalière;

La ministre des solidarités et de la santé,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil national de l'urgence hospitalière au titre des personnalités qualifiées prévues au 10° de l'article 4 du décret n° 2012-1138 susvisé les personnalités suivantes:

- 1°) M. le professeur Pierre CARLI
- 2°) M. le professeur François PONS
- 3°) M. le docteur Xavier EMMANUELLI

Article 2

M. le professeur Pierre CARLI est nommé président du Conseil national de l'urgence hospitalière.

Article 3

L'arrêté du 12 octobre 2012 portant désignation du président du Conseil national de l'urgence hospitalière, ainsi que l'arrêté du 12 octobre 2012 portant nomination de personnalités qualifiées en tant que membres du Conseil national de l'urgence hospitalière, sont abrogés.

Article 4

Le présent arrêté est notifié aux personnalités qualifiées ci-après:

- 1°) M. le professeur Pierre CARLI
- 2°) M. le professeur François PONS
- 3°) M. le docteur Xavier EMMANUELLI

Article 5

La directrice générale de l'offre de soins et le directeur général de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 30 octobre 2017.

La ministre des solidarités et de la santé,
AGNÈS BUZYN